



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 5 AVRIL 2013

Présents : Enseignants : M. OUDOT (président du conseil),
M^{me} LEO

Municipalité : M. BELLEVILLE, Maire de Sennecey
Mme ARNOULD, Maire adjoint aux affaires scolaires

DDEN: M. BEAUX

Représentants des parents d'élèves:

Mmes BILLON, BOURGEOIS, SARTELET
M. JAMBU

RYTHMES SCOLAIRES: DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL:

M. Oudot rappelle le cadre national, soit la décision de passer à 4,5 jours de classe pour les élèves de primaire, ainsi que la réunion du mois de février lors de laquelle la municipalité a permis à chacun d'exprimer son opinion. M. Belleville salue le travail fait en collaboration: la décision a beaucoup d'incidences sur les services de la commune, mais l'idée est bien de garder l'enfant au centre des attentions.

Le conseil municipal lors de sa Séance du 15 mars dernier a décidé de demander le report de la mise en place à la rentrée 2014, pour deux raisons principales:

- le déménagement de l'école maternelle à la rentrée 2013 et le début des travaux de rénovation;
- La nécessité d'articuler ces nouveaux rythmes avec le projet éducatif territorial (PEDT) dont l'objectif est de faire autre chose que de la garderie durant le temps périscolaire.

M. le Maire annonce Création d'une commission spécifique pour préparer le PEDT, avec une échéance au mois de décembre 2013 en raison des prochaines élections municipales, afin que la prochaine équipe n'ait pas à gérer cette question en urgence. Mme Arnould explique que le PEDT est à construire avec les acteurs de l'éducation mais aussi avec le monde associatif, la médiathèque... Il faut proposer des activités à un coût accessible pour les parents. Le projet éducatif territorial est prévu pour 3 ans et soumis à un bilan. M. Oudot explique la nécessité et l'intérêt d'articuler ce projet avec le futur projet d'école 2014-2017.

M. Oudot explique ensuite que le décalage à 2014 pose un problème lié à la durée déjà longue de la journée de classe pour la mise en place l'an prochain des Activités Pédagogiques complémentaires (APC) qui deviennent obligatoires pour les enseignants à la rentrée 2013 et remplacent l'Aide Personnalisée. Représentant 36h par an, ces APC ne sont pas obligatoires pour les enfants. Elles sont sous la responsabilité complète des enseignants (horaires, contenus). L'idée des enseignants de l'école est de regrouper une partie de ces APC sur une semaine par période pour faire des activités liées au projet d'école. Les heures restantes seraient utilisées pour aider les élèves en difficulté ou d'autres activités liées au projet d'école. M. Oudot attend que le cadre institutionnel de ces APC soit formalisé par l'administration de l'Education nationale.

TRAVAUX À L'ÉCOLE MATERNELLE, ET DÉMÉNAGEMENT:

Tous les personnels de l'école (enseignants, ATSEM) ont eu plusieurs réunions avec M Chevriau, adjoint, et M Claire, secrétaire général de la mairie. Concrètement, le déménagement se fera début juillet. Pascal distribuera des plans d'accès afin que les entrées et sorties, qui se feront dans des lieux différents, soient bien compris de tous. La mairie va quant à elle éditer un petit guide de rentrée (horaires, accès, articulation avec la garderie), qui sera distribué certainement par les enseignants aux familles mais aussi aux « nounous ».

L'Espace sera moins grand mais ce sera pour une année scolaire seulement et tout y a été prévu pour que les enfants s'y sentent bien. La garderie qui doit être spécifique à la maternelle se ferait dans la classe de M. Oudot (qui est la plus grande salle de la future école). C'est une solution transitoire pour ne pas bloquer la salle de jeux afin de conserver la possibilité d'y installer du gros matériel (parcours...). Monsieur Belleville rappelle que ce groupe maternelle « a déjà servi et bien servi ». Il y aura dans la cour, qui a été entièrement refaite, un bac à sable et des cabanons pour les vélos et les jeux d'extérieur.

En ce qui concerne la restauration scolaire, les enfants auront toujours une heure bien à eux, mais ce sera à la salle polyvalente avec les CP. Il y aura les deux ATSEM et une personne en plus pour les encadrer.

Dans l'école de La Fontaine, les travaux de rénovation débiteront très vite (mi-juillet pour les toitures). C'est une rénovation profonde des bâtiments, mais la silhouette globale de l'école restera inchangée afin d'en conserver l'agréable impression architecturale. Les travaux concernent les toitures, la chaudière, les sols, l'isolation (l'école maternelle consomme autant que le centre polyvalent) mais aussi un problème de structure, le haut de l'école ayant tendance à s'enfoncer. Cette première rénovation représente pour le budget communal la somme de 300 000 €.

A plus long terme (à partir de 2015) sont prévus la création d'un parking sur toute la largeur de l'école, d'un préau et d'une structure indépendante restauration/garderie, liés au développement du projet de la ZAC des fontaines.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013 ALLOUÉ À L'ÉCOLE, CRÉDITS D'INVESTISSEMENT ET SUBVENTIONS:

M Oudot remercie la mairie du montant des crédits alloués à l'école, qui permet de fonctionner sans difficulté. Pour l'année civile 2013, les crédits pour les fournitures représentent 41€ par élève (soit 2460€), auxquels il faut ajouter une subvention à la coopérative de 18€ par élève (soit 1080€), ainsi qu'une subvention pour le fonctionnement administratif de l'école de 200 €. Une subvention supplémentaire peut être accordée sur projet pour un déplacement ou une activité extérieure, à concurrence de 500 €.

L'école maternelle ne fait pas de demande d'investissement pour cette année, déménagement oblige, mais conserve l'objectif de rénover le parc informatique à destination des élèves sur un prochain budget.

M. le Maire informe le Conseil d'école que le budget global des écoles (élémentaire et maternelle) représente pour la commune 185 000 €, soit environ 1100 € par élève.

LES INSCRIPTIONS, NOUVELLES MODALITÉS ET DATES:

Les modalités d'inscription dans les écoles de Sennecey changent. Conformément à la loi, l'inscription des enfants se fera désormais au préalable à la mairie. Concrètement, cela ne concerne que les nouvelles inscriptions (première année de maternelle, ou arrivée dans la commune en cours de scolarité). Ensuite seulement les parents doivent aller voir le directeur avec le certificat d'inscription délivré par la mairie, afin de procéder à l'admission. Les explications seront distribuées aux familles, et précisées sur le blog de l'école comme sur le site de la mairie.

Les inscriptions se feront donc en mairie du lundi 15 avril au vendredi 17 mai 2013 aux horaires d'ouverture du secrétariat (pas besoin de prendre rendez-vous). Les admissions à l'école maternelle se feront auprès du directeur de l'école du lundi 27 mai au vendredi 31 mai uniquement sur rendez-vous en téléphonant à l'école à partir du 2 mai.

En ce qui concerne l'accueil des deux ans, l'inscription sera possible en mairie, mais l'admission à l'école reste conditionnée par le nombre de places disponibles et les conditions d'accueil.

DATES DIVERSES:

La visite des locaux pour les « nouveaux » parents (et les « anciens » qui le souhaiteront) se fera dans la nouvelle école afin que personne ne se sente perdu à la rentrée de septembre. Il faudra bien repérer notamment où entrer et sortir de l'école. Les parkings seront prévus du côté de la médiathèque. La visite aura lieu le samedi 15 juin 2013 à 10h pour les nouveaux et 10h30 pour les anciens.

Date du prochain et dernier conseil d'école : le 14 juin 2013 à 18h.

LE PROJET D'ÉCOLE:

La troisième année du projet d'école est un travail sur le temps qui passe. On devait faire jouer des saynètes aux enfants, mais il semble que les grands ne soient pas assez matures et que les petits n'en aient « vraiment pas envie ». Le travail sera donc filmé et montré aux familles au mois de juin en prévoyant un moment convivial, peut-être à la salle polyvalente pour avoir une salle de projection (date et lieu seront précisés ultérieurement par M. Oudot).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h.

Le président du Conseil d'école, Pascal OUDOT

Le secrétaire de séance, Johann JAMBU